



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2015-021

Objet :

**Budget Camping la Meuse.
Compte Administratif 2014
Affectation du résultat 2014**

Délibération affichée le : **30 MARS 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt quatre Mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – COLOMBIER François - SERVEL Olivier – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel — LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène — VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – POURTIER Jean Luc – NADAL Olivier - DURAND Véronique - BIESESE Frédérique - DEBEAUCÉ Christine - CABOCHE Chrystelle – MATEO Amélie – EDMOND-MARIETTE Gérard – CONTRERAS Sylvie – LECOMTE Olivier - GOMEZ René

Pouvoirs : ADELAERE Sylvain à Amélie MATEO – PANTALEONE Alexandra à Joëlle SOREL – Jean-Louis BONNET à Olivier SERVEL – Maguelone SUQUET à Olivier LECOMTE – Anne-Marie DEJEAN à Sylvie CONTRERAS.

Mme MATEO Amélie est élu secrétaire à l'unanimité

Madame Annie LEROY, adjointe au Maire déléguée aux finances, informe les membres du conseil municipal que :

- La section d'exploitation du Compte Administratif 2014 a été arrêtée avec un déficit de 1 091,90 € et la section d'investissement avec un excédent de 11 189,22 €

Madame Annie LEROY, adjointe au maire déléguée aux finances, propose d'affecter le déficit de la section d'exploitation comme suit :

- 1 091,90 € en section d'exploitation au C 002 : résultat de fonctionnement reporté

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 voix POUR (unanimité)**

➤ **ACCEPTE** l'affectation mentionnée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO.



Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20150325-DEL2015021-DE
Date de télétransmission : 25/03/2015
Date de réception préfecture : 25/03/2015